

Jean-Louis Tornatore

La difficile politisation du patrimoine ethnologique

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Louis Tornatore, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain* [En ligne], 42 | 2004, mis en ligne le 02 février 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index1791.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme
<http://terrain.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://terrain.revues.org/index1791.html>

Document généré automatiquement le 30 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Terrain

Jean-Louis Tornatore

La difficile politisation du patrimoine ethnologique

Pagination originale : p. 149-160



- 1 En conclusion d'un article ambitieux consacré au patrimoine ethnologique, publié en 1990, son principal promoteur, Isac Chiva ¹, remarquait qu'on ne trouvait pas « dans d'autres pays européens de véritables équivalents au développement de ce concept et de sa traduction pratique, tels qu'on les observe en France » (Chiva 1990 : 241). Cette « exception française » tient dans l'enrôlement explicite d'une discipline scientifique dans un dispositif de l'Etat patrimonial dont l'objectif avoué initial était de « faire l'ethnologie de la France », du moins d'y contribuer de manière privilégiée. Commentée alors par Isac Chiva dans la perspective « militante » de promotion de la connaissance ethnologique du territoire national ², cette rencontre entre science et administration a commencé plus récemment de faire l'objet d'un examen critique : une élucidation du moins du processus par lequel des questionnements – la reproduction sociale, les cultures populaires – et des procédures d'enregistrement et d'inscription du réel – le paradigme de l'objet-témoin, le dispositif du musée documentaire, la méthode de l'inventaire – propres à la discipline ethnologique ont favorisé, sous couvert de la notion de patrimoine ethnologique, l'investissement d'un secteur de l'action publique (Fabre 1997) ³. Avec pour corollaire d'en souligner les effets réciproques : d'un côté dans la compréhension du phénomène patrimonial proprement dit et son évolution récente ; de l'autre dans « un salutaire retour » sur l'histoire profonde et les propres fondements de la discipline (*id. ibid.* : 72).
- 2 C'est à l'exercice de ce « droit d'inventaire » que participe la réflexion proposée ici, quelque deux décennies après la création du concept et son institution dans un conseil et une mission du Patrimoine ethnologique (désormais MPE) au sein de la direction du Patrimoine du ministère de la Culture, et alors même que le processus, récemment accéléré, de décentralisation de l'action publique vient en remettre en cause l'existence. L'angle d'approche envisagé, celui de l'expertise – en d'autres termes l'examen du rapport entre visées et méthodologie de la discipline et les « commandes » de l'institution d'accueil, du point de vue de celle-ci et de ses missions de service public –, est étroitement lié à mon expérience professionnelle : il

procède d'une réflexion pratique sur la patrimonialisation initiée depuis l'exercice durant plusieurs années des fonctions de conseiller à l'ethnologie dans une direction régionale des Affaires culturelles ⁴, soit d'agent en région de la politique du patrimoine. C'est le bilan méthodologique de cette expérience que je présente : à la fois une interrogation sur la fonction documentaire usuellement dévolue à l'ethnologie, non seulement dans ses rapports « familiaux » avec les musées mais plus largement dans sa mobilisation pour la qualification d'objets patrimoniaux ; et une mise en cause de l'approche objectiviste fondée sur la notion de patrimoine ethnologique au profit d'une posture davantage attentive à la diversité des usages sociaux du patrimoine et soucieuse de considérer les différents jugements d'expertise produits par les acteurs engagés dans une action patrimoniale. Cette réflexion, je dois le préciser, n'a pas été isolée ⁵, elle s'est inscrite dans une dynamique critique, certes multiforme, qui a traversé avec plus ou moins de bonheur la MPE à partir des années 1990 et qui a tracé des lignes de partage, a cristallisé des positions qui ont fait écho à des débats épistémologiques au sein des sciences sociales, ceux-ci ayant en quelque sorte été concrétisés par la pratique de l'une d'elles dans une institution de l'action publique. Une césure – qu'il faudrait certes davantage interroger – apparaît nettement entre les deux niveaux, central et déconcentré, de cette action : principalement en charge de la gestion des appels d'offre, le service central de la MPE, appuyé sur sa discipline de référence, s'est de fait montré garant de la portée scientifique du projet ⁶, alors que les agents en région, à la fois au contact en DRAC de la diversité des services de l'Etat culturel et confrontés aux demandes des institutions (musées, parcs naturels régionaux, etc.) et des collectivités locales, ont davantage été enclins à élaborer une posture d'action à l'interface de leurs compétences scientifiques et de leurs missions ⁷. C'est précisément ce cadre pratique qui a conduit à formaliser une démarche de recherche-action fondée sur un double renversement de perspective : faire du patrimoine ethnologique, voire de tout patrimoine, la matière d'une ethnologie de l'activité patrimoniale ; déplacer la position d'expertise au cœur de la scène patrimoniale de manière à transformer l'expertise documentaire de l'ethnologue en expertise participative. La formulation que je présente de ce renversement s'est progressivement élaborée au fil de mon activité ; je voudrais en examiner les termes – en quelque sorte, objet et méthode – en soulignant la nécessité de les penser ensemble. Il me paraît en effet que, de ce point de vue, ce qu'on peut appeler le « tournant réflexif » de la MPE est symptomatique de la difficulté à « politiser » un patrimoine ethnologique depuis l'association de l'Etat et d'un domaine scientifique : soit à mobiliser durablement des objets culturels informés par l'analyse ethnologique, et leurs instructeurs, dans un processus d'équipement de la société civile relevant, à l'instar des dispositifs patrimoniaux, d'une « vision du monde compensatoire » (Trépos 2002) ⁸, et par conséquent à formaliser et à déployer une politique « d'étude et de promotion du patrimoine ethnologique national ⁹ » fondée sur des procédures réputées scientifiques d'inventaire et de sélection.

Les patrimoines de l'ethnologue

- 3 Basée sur l'idée d'une nécessaire médiation par des objets de savoir, une telle vision du monde est en effet marquée par une association étroite de la sphère scientifique avec la sphère politique. Aussi, la « technologie du patrimoine » a été pendant longtemps et pour une bonne part une affaire de l'Etat au plan de la mise à contribution tant des sciences fonctionnelles que des sciences de référence ¹⁰. L'entrée en scène de « nouveaux patrimoines » n'a pas dérogé à cette règle, du moins à l'essai de leur institution dans l'appareil d'Etat. Rappelons brièvement les conditions de la création de la MPE. Ce service est né à l'orée des années 1980 d'un sentiment d'urgente nécessité, dans l'esprit de ses promoteurs, de l'institution d'une maîtrise d'ouvrage du sauvetage d'éléments représentatifs de la diversité socioculturelle du territoire français : menacés de disparition, ils seraient de ce fait susceptibles d'être inscrits

au registre des biens communs du patrimoine national. Dans cette perspective, l'« ethnologie de la France » est conçue à la fois « comme besoin », comme devant poursuivre l'entreprise déjà ancienne d'édification de la nation française, mais alors confrontée aux mutations et aux effets perceptibles de la mondialisation, et « comme projet »¹¹ visant conjointement la connaissance et la mise en valeur d'objets culturels plus souvent immatériels, l'encadrement de pratiques sociales de l'ethnologie et du patrimoine et, partant, la professionnalisation nécessaire de la couverture savante du territoire national. La qualification patrimoniale est étroitement associée à la sphère scientifique par l'entremise de disciplines, d'ailleurs idiographiques, qui participent à la monumentalisation de la nation en fondant la célébration du patrimoine ethnologique de la France sur une démarche de documentation ; aussi connaissance des objets et formation du public sont-ils les termes clés de la nouvelle mission : « La connaissance objective, explicative et critique, qui réinsère chaque élément dans son contexte, s'impose, à côté de l'indispensable formation du public, comme le préalable à toute volonté collective de conserver, perpétuer et mettre en valeur les faits de société », rappelle le rapport Benzaïd (1979). D'autant que la revendication pour la discipline ethnologique d'un patrimoine éponyme est affirmée contre « le gâchis des collectes anarchiques et l'illusion pseudo-scientifique d'une ethnologie spontanée qu'individus et groupes pourraient pratiquer sur eux-mêmes » (*id. ibid.*). L'association ainsi formée reproduit la fiction linéaire de la production scientifique, qui sépare production académique de connaissances fondamentales de leur application, et définit, sur le modèle de la chaîne opératoire, les étapes d'une « chaîne patrimoniale » érigée au rang de doctrine par les services patrimoniaux de l'appareil d'Etat : connaissance, conservation, valorisation. L'effet rhétorique de cette modélisation qui attribue à chaque étape ses spécialistes est patent : il garantit une certaine hauteur de vue réclamée par l'idéal scientifique, il permet d'éloigner l'éventuel soupçon de compromission, en même temps qu'il cache la dimension idéologique du patrimoine – au profit d'une fonction pédagogique que l'institution muséale revendique pleinement¹².

4 L'intrusion de nouveaux objets dans le corpus patrimonial est venue pourtant perturber cette relation instrumentale d'assignation d'objets à des champs disciplinaires. L'opération de distribution disciplinaire des objets patrimoniaux paraît encore simple avec, mettons, le patrimoine architectural rural : l'étude d'une architecture dite vernaculaire peut être considérée comme relevant de la compétence de l'ethnologue, qui s'en est fait une spécialité sous l'égide de son institution phare, le musée national des Arts et Traditions populaires. Déjà avec le patrimoine industriel, l'affaire se complique singulièrement : il relève de connaissances scientifiques et techniques – significativement, nombre de défenseurs du patrimoine industriel sont d'anciens ingénieurs convertis à une cause culturelle. Il requiert les compétences de l'historien, il a besoin de l'ethnologue ou du sociologue pour mettre en scène hommes et machines, pour la connaissance sociale et culturelle de son passé proche. Ainsi, à l'usage, la catégorie de patrimoine ethnologique, corpus d'objets éligibles à un traitement ethnologique, s'est révélée singulièrement labile. La définition qu'en donne le rapport Benzaïd est trop large pour être opératoire et permettre, selon le vœu de ses promoteurs, de tisser un maillage savant du territoire national¹³. Identifiant conjointement le patrimoine – comme notion ethnologique – « au processus de la société » et la culture d'un groupe donné à son patrimoine (Chiva 1990 : 237 et 238), cette définition fait ressortir un aspect jusqu'alors non retenu du patrimoine dans la tradition française : son immatérialité¹⁴. Cette immatérialité qui ne s'exprime qu'avec le secours de médiateurs *ad hoc* – le livre, l'article, le film ou l'exposition scientifiques – devient une faiblesse, car elle constitue une base instable dès lors qu'il s'agit d'y appuyer une politique publique, normée sinon réglementée, équipée d'un corps de doctrines, légitimement mise en œuvre par des services de l'Etat – à l'instar, par exemple, des services de l'archéologie ou des monuments historiques. Bref, l'objet du patrimoine ethnologique ne doit sa forme qu'à l'opération de connaissance qui justement l'informe et fait d'autant plus ressortir son

immatérialité : il ne tient qu'aux concepts historiquement situés d'une discipline des sciences sociales ; il est de plus hautement sensible aux variations politiques et idéologiques.

5 Le tournant réflexif de la MPE a procédé conjointement de la prise de conscience du caractère socialement construit des objets du patrimoine et de l'implication du service et de ses agents dans ce processus. Certes l'idéal scientifique – une certaine hauteur de vue, un « engagement distancié », à défaut de neutralité – en est ébranlé ; du point de vue de l'agent de l'Etat, même pétri de science, la conclusion est tout autre : « le patrimoine en train de se faire sous ses yeux » devient un objet ethnologique. Sans avoir à renier la catégorie ethnologique du patrimoine, l'ethnologue du ministère de la Culture peut prétendre porter son regard sur la construction d'autres types de patrimoines. Etre amené ainsi à réfléchir avec l'équipe d'un parc naturel régional sur la notion de patrimoine naturel, sur les limites de l'opposition entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, sur les implications concrètes de la distinction entre une « nature remarquable », sanctuarisée et d'accès réglementé, et une « nature ordinaire » dont l'aménagement et la protection doivent être conciliés avec les activités des hommes qui l'habitent, l'investissent, la consomment ¹⁵. Ou encore à s'intéresser aux débats au sein des services de l'Etat, les Monuments historiques en particulier, en matière de conservation et de restauration, de manière à éclairer le processus de qualification du monument comme le produit d'un rapport négocié entre valeur historique et valeurs de contemporanéité, pour reprendre la terminologie d'Aloïs Riegl (1984). De même que l'actuelle cité médiévale de Carcassonne est inséparable du nom de Viollet-le-Duc, qui lui doit son émergence au XIX^e siècle comme monument historique (Piniès 2000), de même le château de Malbrouck à Manderen devrait pouvoir être identifié comme une réalisation du conseil général de la Moselle dans les années 1990 ¹⁶. S'agissant du monument historique, Daniel Fabre a parfaitement souligné les implications d'un tel déplacement de l'ethnologie dans ses relations avec les services du patrimoine : au-delà des instrumentalisation susceptibles de la mobiliser dans la chaîne patrimoniale, il lui revenait d'interroger par l'enquête de terrain le monument « en tant que phénomène social vivant », et, retrouvant par là des préoccupations anthropologiques, de le saisir comme enjeu de « l'élaboration d'identités sociales » et lieu pratique de questionnement sur l'entrée dans la modernité et les diverses façons de la vivre (Fabre 2000 : 16, 21, 22 *sq.*).

6 L'instabilité de la notion de patrimoine ethnologique confère à ses agents une place singulière dans l'appareil patrimonial. Agents sans objets durs, ils sont à même d'en délaissier la connaissance positive pour s'intéresser aux pratiques dont ils sont justement l'objet. C'est sur cette base que la première modalité du renversement de perspective – du patrimoine ethnologique à l'ethnologie du patrimoine – place l'ethnologie en capacité de conférer une intelligibilité aux modalités de la reproduction sociale en modernité, dès lors qu'elle a contribué à infléchir l'institution du patrimoine en restituant à ses objets les systèmes sociaux et symboliques qui leur donnent du sens, en les réinsérant dans le présent des collectifs qui les célèbrent, enfin en éclairant – en quelque sorte par réflexivité – sur les manipulations du passé, ses mises en scène ou en exposition dont ils sont le support ¹⁷. Ce dernier point me paraît particulièrement important car il attribue une portée pragmatique au tournant réflexif, en quoi consiste, à mon sens, la deuxième modalité du renversement de perspective. Il dessine les contours d'une *intervention ethnologique* fondée sur la reconnaissance d'une caractéristique notable des objets patrimoniaux, qu'aiguise la propension contemporaine à la prolifération : ce sont des objets frontières, c'est-à-dire des objets que les individus et les collectifs se partagent, car ils sont à la fois suffisamment souples pour autoriser une utilisation commune et suffisamment structurés pour satisfaire à un usage spécialisé ¹⁸. Un objet frontière « instruit » un espace de coopération : il crée des ponts plus ou moins temporaires entre des mondes sociaux qui *a priori* ont à la fois rien et tout pour s'entendre. Lieux éminemment politiques, les objets du patrimoine sont tout à la fois supports et matrices de l'action culturelle. C'est sur

cette « propriété » sociale que l'ethnologue-expert peut construire son action – une action de connaissance-action – et revendiquer une mission de service public fondée sur une compétence à l'expertise.

Les expertises de l'ethnologue

- 7 L'attention portée à l'activité patrimoniale – soit, pour utiliser le vocabulaire de la sociologie des régimes d'action, un processus d'ajustement tendant idéalement à un dénouement dans un « régime de paix en justesse », dans lequel les choses stabilisent en silence le lien entre les gens (Boltanski 1990 : 112-113) – invite à s'intéresser aux modes de coopération qui s'instaurent entre les différents acteurs de la scène patrimoniale. Considérons dans un premier temps la relation entre acteurs institutionnels et précisément celle qui vise à reconduire ou à retrouver la relation historique entre l'ethnologie comme discipline et l'institution muséale. Dans le cadre de ce que j'ai appelé par la suite des chantiers musées, j'ai été confronté aux demandes de conservateurs de musées techniques et industriels¹⁹ de mise en œuvre d'études ethnologiques afin de documenter les objets et les expositions. Inscrite dans le droit-fil d'une « ethnologie muséale », ce type de demande convoque l'ethnologue à des fins de « provisionnement documentaire » (Cheyronnaud 1997 : 392), le mobilise pour satisfaire au mot d'ordre de « (re)contextualisation » des objets. En retour, il est admis que l'homme de musée confronté à la tâche de faire parler les objets dispose, grâce à l'ethnologie, d'un gisement de savoir scientifique, une sorte de capital en « ressources humaines » qui permet de leur restituer une humanité perdue.
- 8 Pour apprécier le déplacement opéré à partir de cette matrice historique, prenons le cas du musée de la Lutherie à Mirecourt. Créé en 1973 dans la ville considérée comme le berceau de l'école française de lutherie, ce musée a fait l'objet dans les années 1990 d'un ambitieux projet de développement dans un site à construire. Toujours en cours de réalisation, le projet est le résultat d'un double déplacement. Premièrement, à la demande initiale de la conservatrice de « retrouver l'homme » (des objets) s'est substituée la proposition de parcourir le réseau de la facture instrumentale. En d'autres termes, une enquête ethnologique et l'implication d'un ethnologue, mettons constructiviste, auprès de la conservation ont conduit à une redéfinition de la thématique générale du musée, suivie d'une refonte complète du projet scientifique. La problématisation ethnologique a consisté ici à considérer d'une part que la facture instrumentale est une activité qui participe à part entière au monde de la musique, au même titre par exemple que l'exécution d'une pièce musicale ; d'autre part qu'un instrument de musique est le produit d'une activité discursive qui qualifie et accompagne les activités pratiques qui président à sa fabrication. Ainsi, alors qu'il était initialement pensé comme un « musée technique », le musée de la Lutherie a été redéfini comme un « musée de la musique », c'est-à-dire comme un musée proposant une entrée sur le monde de la musique à partir de la facture instrumentale²⁰. Deuxièmement, à une collaboration classique fondée sur un cloisonnement strict des tâches – l'ethnologue à la production de connaissances ; le conservateur à la conservation des objets, à la traduction pratique de ces connaissances et à leur mise en espace – s'est substituée une interaction permanente des acteurs et de leurs ressources propres, au point que le projet scientifique issu de cette collaboration, et qui doit être considéré comme la matrice du futur musée, combine les propositions d'un ethnologue sensibilisé aux impératifs de la conservation et aux effets que subit inéluctablement tout objet entrant dans un musée et celles d'une conservatrice gagnée à une vision pragmatique selon laquelle les objets ne sont jamais définitivement objectivés mais toujours mis en perspective. Pour être, selon la formule consacrée par la sociologie de l'innovation, « transféré dans la réalité », tout projet nécessite un patient travail de recrutement d'alliés qui, au prix de traductions successives, le reprennent à leur compte en fonction de leurs intérêts propres. Cet enchaînement de traductions, débuté entre un conseiller pour l'ethnologie et son homologue

en charge des musées, entre un ethnologue et une chargée de conservation, s'est poursuivi pour mobiliser les associations de luthiers, des élus de la municipalité et du conseil régional, un « programmiste », plus récemment le cabinet d'architecte lauréat du concours, bref un ensemble hétérogène d'acteurs qui trouvent dans la poursuite commune de ce projet à faire valoir leurs intérêts respectifs : un concept muséographique et une collection d'objets d'art, une théorie de l'action, une carte de visite de la profession, une réalisation prestigieuse à l'actif de la municipalité, une identité régionale, le développement d'une ingénierie culturelle, une création architecturale...²¹

9 Si, en l'occurrence, elle fait toujours la part belle à l'intervention du scientifique, cette approche a cependant favorisé une réflexion sur l'espace d'exposition et ses relations au savoir qui instruit les objets. Autrement dit ces chantiers²² ont été l'occasion d'intégrer les facteurs d'une évolution contemporaine du musée : suite à ce que l'on a appelé le « tournant communicationnel²³ », le musée tend à devenir un dispositif à performance culturelle, c'est-à-dire pour lequel les objectifs de restitution de valorisation, de représentation et de communication – autrement dit d'action culturelle – sont tout aussi importants que les impératifs de collecte, de connaissance et de conservation.

10 Le geste de convocation de l'ethnologue pour instruire scientifiquement l'objet déplacé au musée fait écho à celui de la création de la MPE. Consacrant la nécessité d'une expertise documentaire contre, on l'a déjà souligné, des pratiques sociales de l'ethnologie, son programme se déploie dans une perspective positiviste tant qu'il est exclusivement fondé sur l'expérience scientifique. « L'émotion collective est-elle un guide suffisant pour sélectionner les objets patrimoniaux ? » se demande, faussement ingénu, Christian Bromberger (1996 : 21), pour s'inscrire ensuite dans la perspective critique d'une ethnologie du dévoilement²⁴. La posture expérimentée à l'occasion des chantiers « musées », puis étendue à d'autres dispositifs culturels, revient sur cette asymétrie appuyée entre d'un côté des professionnels experts et, de l'autre, des individus, un public, certes composé de « bénévoles » et d'« amateurs », mais auxquels est déniée une capacité à faire une juste évaluation de ces objets ; du moins, elle revient sur le traitement qui est fait de cette différence en tant qu'elle ancre exclusivement la capacité d'expertise au pôle du savoir. Or reconnaissons que le public ou les usagers ne sont pas des acteurs passifs du patrimoine et que leurs engagements, à des degrés et selon des modalités divers, participent à la construction des objets patrimoniaux en tant que tels ou du moins interagissent avec cette qualité patrimoniale.

11 La prise en compte de la relation entre experts et usagers vient questionner la catégorie même d'usager en suggérant qu'elle ne rend pas compte de la capacité d'expertise des personnes ordinaires. C'est dans le souci de restitution de la complexité d'une scène patrimoniale qu'a été réalisée une expertise ethnologique sur les ruines de châteaux forts situés sur le territoire du PNR (Parc naturel régional) des Vosges du Nord²⁵. En l'occurrence le parc est engagé dans un programme de « gestion durable » – formule très médiatique – d'une trentaine de châteaux forts, nids d'aigle qui parsèment la forêt vosgienne. Ces vestiges du Moyen Age ont pour la plupart subi des dommages au cours de guerres féodales et se trouvent aujourd'hui dans des états de conservation très divers : de la ruine quasiment retournée à l'« état de nature » à l'ensemble en partie préservé, voire reconstruit. Quelques-uns sont protégés au titre des Monuments historiques et beaucoup appartiennent à l'Office national des forêts (ONF), principal organisme confronté de manière aiguë à leur traitement, à leur mise en sécurité et à la maîtrise de la végétation. En effet, outre l'emprise du temps et de la nature, les gestionnaires de ces sites doivent composer avec leur forte fréquentation. A quoi tient celle-ci ? A leur grande qualité paysagère : autrement dit ces châteaux forts sont des éléments culturels qui tirent leur attractivité de leur qualité de ruine et de leur immersion dans un cadre naturel remarquable. Bien que le tourisme castral soit appuyé sur une tradition séculaire servie par la puissante institution du Club vosgien, touristes et randonneurs ne sont pas les seuls usagers

des châteaux. Botanistes – attirés par les plantes résiduelles des anciens jardins de simples –, amateurs d’histoire, sportifs – rochers et murailles offrent d’excellents murs d’escalade –, etc., les investissent aussi et assurent leur pérennité en déployant des dispositifs à leur mesure et à leur manière. Ils contribuent à relayer leur renommée et à faire de l’ensemble patrimonial qu’ils constituent un objet emblématique des Vosges du Nord. Tous interviennent sur le même espace ou se distribuent sur l’ensemble des sites du territoire, de façon plus ou moins synchronique. Ils ne sont pas obligatoirement informés de leurs actions respectives, ni même confrontés à une superposition de pratiques : l’objet « ruine de château » offre la possibilité à chacun d’investir le lieu de façon relativement autonome. L’intérêt de l’expertise ethnologique consiste en premier lieu dans la description de la palette des pratiques et des expertises « naturelles » et « culturelles », qui, « savantes » ou « ordinaires », confèrent aux ruines, dans leur diversité, leur légitimité patrimoniale. Elle vise, en second lieu, à formuler des préconisations en matière de conservation et de mise en valeur – en particulier quant à la préservation d’un équilibre entre le traitement paysager et la restauration ou la stabilisation du bâti –, autrement dit à définir un principe de coordination adapté à ce type d’objet et qui doit, au vu de la pluralité d’usages, « transformer une “gestion à plusieurs”, naturellement source de conflits suscités par une crainte récurrente d’exclusion et de dépossession, en une “gestion ensemble” » (Dupré 2000 : 118-119).

12 Quels sont les principes d’une intervention ethnologique de ce type ? Elle s’intéresse moins aux objets ou aux faits qu’à leur sociologie ; elle vise moins à les documenter qu’à reconstituer la compétence des acteurs confrontés à des situations de transmission, de reproduction sociale ou encore qui mettent en jeu leur rapport au passé ou au temps. Elle éclaire sur les « cristallisations » (Trépos 2002) de la mémoire, de l’histoire et de l’identité, et les politisations locales, à faible ou moyenne portée, qui en sont issues. Ce faisant, elle prend en compte les différents registres de qualification de ces objets – au rang desquels la qualification patrimoniale – en fonction des usages. Considérant leur valeur pratique – des objets dans l’action –, elle substitue à la voie positiviste une voie pragmatique débouchant sur leur traitement non plus en soi mais « en situation ». Une deuxième manière de formuler le renversement de perspective a donc trait au type d’expertise déployée : non plus documentaire mais « participative ». Dans le cadre d’une expertise documentaire, l’exercice du jugement est étroitement associé à des compétences scientifiques professionnellement cadrées et reconnues ; il se déploie en amont d’une chaîne opératoire qui définit différentes étapes – et leurs spécialistes respectifs – de la connaissance à l’action. Dans le cadre d’une expertise participative, l’exercice du jugement est davantage associé à une position, certes étroitement liée à une profession – chercheur, universitaire, conservateur du patrimoine –, mais provisoirement tenue malgré les ressources – des concepts, des savoirs, des dispositifs d’inscription – qui l’équipent²⁶. L’expert est en outre confronté à des schémas d’actions, des méthodes, bref des expertises déployées par les différents acteurs, public, usagers, acteurs institutionnels locaux, personnes ordinaires, etc., qui non seulement contribuent à localiser l’action d’expertise et l’obligent à de constantes adaptations, mais configurent également leurs pratiques selon des degrés tout à fait variables de considération, d’adhésion ou de confiance envers les dispositifs qui leur sont proposés, voire imposés. Qu’a fait l’ethnologue pour que, de « documentaire », il soit devenu « participatif » ? Un simple pas de côté qui a changé radicalement sa vision – il voit tous ces acteurs qui prennent part à la construction de l’objet frontière – et sa stratégie d’intervention – il en est un parmi d’autres : son expertise a perdu de son extériorité critique, et renonçant « à avoir le dernier mot sur les acteurs », mais sans renoncer à négocier une nouvelle position d’extériorité qui justifie son activité de chercheur²⁷, il y a gagné en mobilité et en capacité d’action.

13 Quelle est, pour conclure, la fortune de cette posture ? Il y a quelques années encore, la notion d’expertise suscitait de vives oppositions dans les débats au sein de la MPE. De fait,

sens commun oblige, elle renvoyait trop bien à une profession et trop mal à l'exercice de la recherche scientifique. Les évolutions conjointes des sciences sociales et de l'institution patrimoniale l'ont rendue acceptable, un certain dynamisme en région l'a légitimée. Ne lisait-on pas, en 1999, sous la plume de chercheurs reconnus, par ailleurs membres du conseil du Patrimoine ethnologique, que les « ethnopôles sont des lieux d'expertise sur la mémoire et la recomposition sociale »²⁸ ? Ces évolutions ont suscité l'ouverture d'un domaine de recherche inédit : une ethnologie de l'institution patrimoniale, impensable il y a vingt ans, entérinée par son institution même dans une unité mixte de recherche CNRS-ministère de la Culture, le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (LAHIC). Situation pourtant paradoxale : dans le même temps, la MPE peine à trouver une place reconnue au sein de la direction de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture. Est-ce de n'avoir pu assurer de manière indiscutée la poursuite de son projet initial de connaissance « objective » ? Est-ce de n'avoir su négocier son tournant réflexif ? Sans doute, face aux modèles reconnus de la sociographie statistique du département des études et de la prospective et de la documentation historique de l'Inventaire, ni l'une ni l'autre perspective n'offre en l'état une lisibilité suffisante de leur opérativité sociale²⁹. Voire. Au moment où je boucle cet article, la MPE change de nom et devient mission à l'Ethnologie. Repli disciplinaire ou légitimation des évolutions ? Peut-être l'indice, dans un cas comme dans l'autre, de l'échec de la politisation par l'Etat d'un patrimoine ethnologique.

Bibliographie

Barbe N., 2002. « Patrimoine(s), ethnologie et durabilité : un point de vue », atelier « Transmettre », Lons-le-Saunier, juin 2002, texte en ligne : <http://www.agora21.org>.

Benzaïd R. (présenté par), 1979. *L'ethnologie de la France, besoins et projets*, rapport du groupe de travail sur le patrimoine ethnologique, Paris, ministère de la Culture et de la Communication.

Boltanski L., 1990. *L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.

Bromberger C., 1996. « Ethnologie, patrimoine, identités. Y a-t-il une spécificité de la situation française ? », in Fabre D. (ss la dir. de), *L'Europe entre cultures et nations*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 9-23.

Cheyronnaud J., 1997. « Ethnologie et musique : l'objet en question », *Ethnologie française*, XXVII, 3, pp. 382-393.

Chiva I., 1990. « Le patrimoine ethnologique : l'exemple de la France », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 24 (Symposium), pp. 229-241.

Davallon J., 1995. « Introduction », in *Musées et recherche*, actes du colloque du MNATP (Paris, 1993), Paris, OCIM, pp. 245-256.

1997. « L'évolution du rôle des musées », *POUR*, n° 153 (*Ecomusées et musées de société*), pp. 39-47.

1999. *L'exposition à l'œuvre : stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, L'Harmattan.

Dupré L., 2000. *La gestion patrimoniale des ruines. Expertise ethno-sociologique des ruines de châteaux médiévaux des Vosges du Nord*, rapport pour la DRAC de Lorraine, Metz, ERASE.

2002. *La construction sociale de la nature ordinaire. Expertise ethno-sociologique dans la vallée de la Zinsel du Nord*, rapport pour le PNR des Vosges du Nord, Metz, ERASE.

Fabre D., 1997. « Le patrimoine, l'ethnologie », in Nora P. (ss la dir. de), *Science et conscience du patrimoine*, actes des Entretiens du patrimoine (Paris 1994), Paris, Fayard/Editions du Patrimoine, pp. 59-72.

2000. « L'ethnologie devant le monument historique », in Fabre D. (ss la dir. de), *Domestiquer l'histoire : ethnologie des monuments historiques*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 1-29.

Guillaume M., 1980. *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée.

- Mabru L.**, 1998. *Comment la musique vient aux instruments. Ethnographie de l'activité de lutherie à Mirecourt*, Sarreguemines, Editions Pierron.
- Piniès J.-P.**, 2000. « Détruire ou conserver ? L'émergence du monument (1800-1850) », in Fabre D. (ss la dir. de), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 129-146.
- Riegl A.**, 1984. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Le Seuil (1re éd. 1903).
- Star S.L. & J.R. Griesemer**, 1989. « Institutional ecology, "translations" and boundary objects : Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-1939 », *Social Studies of Science*, vol. 19, pp. 387-420.
- Tornatore J.-L.**, 2000. « Le patrimoine comme objet-frontière », *De la connaissance à la gestion du patrimoine*, actes des journées-rencontres entre parcs naturels régionaux de France et services de la direction de l'Architecture et du Patrimoine (La Roche-Guyon, 17-18 mars 1999), Paris, Fédération des PNR, pp. 21-24.
- A paraître. « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale », *Questions de communication*.
- Trépos J.-Y.**, 1996. *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses universitaires de France.
2002. « L'expertise comme équipement politique de la société civile », *Questions de communication*, n° 2, pp. 7-18.

Notes

- 1 Directeur d'étude à l'EHESS, ethnologue des sociétés rurales, Isac Chiva a été vice-président du conseil du Patrimoine ethnologique de 1984 à 1988.
- 2 Voir également dans ce même esprit le plaidoyer de Christian Bromberger (vice-président du conseil du Patrimoine ethnologique de 1998 à 2002) pour « une véritable recherche ethnologique » au sein des institutions patrimoniales (Bromberger 1996).
- 3 Daniel Fabre a été également vice-président du conseil du Patrimoine ethnologique de 1994 à 1998.
- 4 De janvier 1995 à août 2000, à la direction régionale des Affaires culturelles de Lorraine. Ce texte reprend et développe certaines parties d'un rapport général d'activité rédigé en août 2000.
- 5 Voir en particulier Noël Barbe (2002) qui développe un point de vue proche du mien.
- 6 Si toutefois on se réfère à l'identité disciplinaire des équipes de recherche ayant bénéficié des appels d'offre de la MPE, on remarquera que celle-ci s'est engagée d'emblée dans la voie de la pluridisciplinarité, s'adjoignant le concours de sociologues, d'historiens et de géographes.
- 7 Dès sa création, la MPE s'est dotée de correspondants en région se répartissant selon deux statuts : « conseiller sectoriel à l'ethnologie » placé sous l'autorité d'un directeur régional des Affaires culturelles ou « ethnologue régional », sous tutelle d'un conseil régional. Ce mouvement de dotation n'a pas touché toutes les régions. Au mieux, en 1994-1997, seulement douze régions étaient pourvues (neuf conseillers et trois ethnologues régionaux). Aujourd'hui, on compte dix agents : sept conseillers, deux ethnologues régionaux et un chargé de mission à l'ethnologie, au patrimoine mémorial et aux archives administratives. Ce dispositif de déconcentration comprend également quatre pôles de recherche et de ressource en ethnologie, dits « ethnopôles ».
- 8 Une vision du monde compensatoire vise la résolution de problèmes moins par une action directe que par une action sur leur contexte (*id. ibid.*). La politique du patrimoine organise, via la célébration de lieux de mémoire et le maillage du territoire national par des monuments historiques, le traitement de la perte d'un cadrage holiste traditionnel et le passage à la modernité – caractérisée par une rupture passé-présent, la prolifération des non-lieux, la mondialisation des flux et l'obsolescence des produits. Sur la thématique du patrimoine comme « espace compensatoire fictif », voir le pamphlet inaugural de Marc Guillaume (1980).
- 9 Selon les termes officiels des missions de la MPE.
- 10 Je reprends ici une distinction opérée par Jean Davallon (1995 : 246 *sq.*) dans ce qu'il appelle la « technologie du musée » : pour assurer son fonctionnement (recherche, conservation, présentation), le musée utilise des savoirs produits à l'extérieur par des spécialistes des sciences très diverses (physique, biologie, sciences humaines et sociales, sciences du langage, sciences économiques) ; par ailleurs, il

- peut être amené à produire, dans le cadre de disciplines de référence (histoire, histoire de l'art, sciences naturelles, ethnologie pour les plus courantes), des connaissances sur les objets qu'il conserve.
- 11 « L'ethnologie comme besoin » et « l'ethnologie comme projet » sont les titres des parties qui composent le rapport du groupe de travail sur le patrimoine ethnologique présenté au ministre de la Culture en octobre 1979 (Benzaid 1979).
- 12 Sur la question de l'engagement scientifique dans l'activité patrimoniale, cf. Tornatore à paraître.
- 13 « Le patrimoine ethnologique d'un pays comprend les modes spécifiques d'existence matérielle et d'organisation sociale des groupes qui le composent, leurs savoirs, leur représentation du monde et, de façon générale, les éléments qui fondent l'identité de chaque groupe et le différencient des autres » (Benzaid 1979).
- 14 Il n'y a guère que l'Académie celtique au début du XIX^e siècle qui accordait aux croyances, aux coutumes, aux récits épiques et légendaires le statut de « monument ». Or comme, l'a justement fait remarquer Daniel Fabre (1997 : 66), à la différence de nombre de pays européens, ce projet de fondation de l'identité nationale française par des monuments de la tradition orale s'est soldé par un échec.
- 15 Ces questions ont été abordées avec l'équipe du parc naturel régional des Vosges du Nord dans le cadre d'un programme de travail intitulé « La nature comme médiateur culturel » et comportant deux volets : l'un portant sur la gestion de ruines de châteaux forts (cf. *infra*), l'autre sur l'aménagement des fonds de vallées dans la perspective de la mise en œuvre d'un dispositif Natura 2000. Deux rapports d'expertise en sont issus : Dupré 2000 et Dupré 2002.
- 16 La reconstruction du château médiéval, à l'état de ruine, de Manderen (à proximité des frontières du Luxembourg et de l'Allemagne) a été l'opération phare patrimoniale du conseil général de la Moselle de la décennie 1990. Il est notable que cette opération, financièrement très lourde, intervenait dans un contexte de déclin industriel et faisait le contrepois à la politique de la table rase appliquée aux sites industriels fermés. En quelque sorte, elle participait du souci politique local de reconstruire une image de la Moselle appuyée sur un patrimoine historique ancien et sur la représentation d'une Lorraine « verte », sinon rurale.
- 17 Je reprends ici une hypothèse formulée par Daniel Fabre (1997 : 69 *sq.*).
- 18 J'emprunte cette notion à Susan Leigh Star et James R. Griesemer (1989). Pour l'esquisse d'une application au patrimoine, cf. Tornatore 2000.
- 19 Le musée du Bassin houiller lorrain à Petite-Rosselle (Moselle), le musée des Techniques faïencières de Sarreguemines (Moselle), le musée de la Lutherie et de l'Archèterie à Mirecourt (Vosges).
- 20 Les grandes lignes de ce programme sont présentées dans le chapitre conclusif de l'étude de Lothaire Mabru (1998).
- 21 La fragilité d'un tel réseau n'est cependant pas à démontrer, qui tient aux personnes engagées, en l'attente que les associations qu'elles portent soient déposées plus durablement dans les objets. Que celles-ci « disparaissent » (évolution de carrière, changement électoral, etc.) et le projet tombe en sommeil, ce qui semble être le cas aujourd'hui.
- 22 Ces premières expériences ont été présentées à l'occasion de journées d'études organisées à Metz, en mai 1997 : « Le partage des musées. Descriptions de l'activité muséographique », mission du Patrimoine ethnologique, université de Metz.
- 23 Davallon 1997 ; voir également Davallon 1999.
- 24 « Pour peu qu'elle échappe aux tentations de l'essayisme ou de l'anthropologie facile, l'ethnologie peut, par la spécificité de son regard, [...] contribuer à décaper les significations de pratiques engluées dans les routines et considérées comme allant de soi, tout comme celles des événements spectaculaires qui forment les rumeurs fondamentales de la vie contemporaine » (*id. ibid.*).
- 25 Ce paragraphe résume à gros traits l'argument de l'étude de Lucie Dupré (2000).
- 26 Ces réflexions sur l'expertise participative se réfèrent aux travaux de Jean-Yves Trépos, en particulier Trépos 1996.
- 27 Sur cette question, voir Luc Boltanski 1990, en particulier le chapitre intitulé « La sociologie de la société critique » (54-63).
- 28 Voir dans un texte collectif récent, à vocation de note interne, visant à clarifier « les champs de compétence du conseiller à l'ethnologie », les conseillers reconnaissent que leurs compétences « relèvent plus de l'expertise que d'une logique d'inventaire ». Françoise Dubost, Bernadette Lizet, Françoise Zonabend, « Mission ethnopôles », rapport au conseil du Patrimoine ethnologique, novembre 1999.

29 Le confort de modèles reconnus ne pèse cependant pas bien lourd devant la raison administrative. En témoigne le processus en cours de décentralisation de l'Inventaire général.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Louis Tornatore, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain* [En ligne], 42 | 2004, mis en ligne le 02 février 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index1791.html>

Tornatore J.-L., 2004, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain*, n° 42, pp. 149-160.

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Extension récente du domaine patrimonial, le patrimoine ethnologique a bénéficié, au début des années 1980, d'une institution au sein de l'appareil patrimonial d'Etat. A partir de l'expérience professionnelle de son auteur, cet article propose une réflexion sur la fortune de cette rencontre entre science et administration et sur la spécificité de l'action publique en faveur d'une catégorie patrimoniale caractérisée par l'immatérialité de ses objets. Cette spécificité a pu placer ses agents en capacité de sortir des procédures classiques de la patrimonialisation et d'opérer un « tournant réflexif » consacrant une démarche de recherche-action fondée sur un double renversement de perspective : faire du patrimoine ethnologique, voire de tout patrimoine, la matière d'une ethnologie de l'activité patrimoniale ; déplacer la position d'expertise au cœur de la scène patrimoniale de manière à transformer l'expertise documentaire de l'ethnologue en expertise participative.

Mots clés : patrimoine ethnologique, politisation, patrimoine, objet de musée, immatérialité, expertise

The difficult politicization of the ethnological heritage

Ethnology was, in the early 1980s, endowed with an institution in the state establishment for managing France's national heritage and "patrimony". The author's professional experiences serve as the basis for comments on the benefits of this meeting between science and administration and on the specific place of government actions in favor of a category of the national heritage characterized by the immateriality of its objects. This specificity has placed this discipline's representatives in a position that breaks with classical procedures for managing historical monuments and museums. This position takes a "reflexive turn" sanctioning research-action based on a double reversal of perspectives: turn any ethnological or other national heritage into the subject matter for an ethnology of activities in relation to this heritage; and shift expertise toward the center of national heritage policies so as to make ethnologists' documentary expertise into a participatory one.

Keywords : politicization, national heritage, museum objects, ethnological heritage, immateriality, France

Index géographique : France

Index thématique : patrimoine

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle